

Somain : avec Revama les déchets inertes retrouvent une seconde vie

La zone d'activités de La Renaissance à Somain accueille un nouveau venu : Revama. Filiale du groupe

NGE

, l'un des majors du BTP, la plateforme Revama recyclera les déchets inertes et les excédents de chantier (béton, ballast, etc.). Et ceci dès cet été.



La plateforme Revama côtoie sur la zone d'activités de La Renaissance d'autres sociétés classées ICPE : le recycleur de déchets fer et métaux Galloo, la société de travaux de terrassement Corfu...



Vue d'une des premières plateformes Revama créée par NGE et basée dans une zone d'activités près de Mérignac (Gironde). Visuel indisponible La plateforme Revama occupe un terrain de 30 000 m² (pas de possibilité d'extension) sur la zone d'activités de La renaissance à Somain.

« J'ai toujours du mal à dire que ce sont des déchets. Les matériaux que l'on produit sont aussi bien que des matériaux naturels. » Les déchets inertes c'est le quotidien d'Olivier Lamerant, directeur régional Hauts-de-France du groupe NGE (Nouvelles Générations d'Entrepreneurs), quatrième acteur français du BTP derrière les majors Vinci, Bouygues, Eiffage. Comme toutes les sociétés du secteur, plus encore depuis la loi de Transition énergétique pour une croissance verte (promulguée en 2015), l'entreprise française indépendante, présente dans dix-sept pays, déploie des moyens pour préserver les ressources naturelles et favoriser l'économie circulaire. D'où Revama. D'où la plateforme de traitement de déchets des chantiers qui devrait être mise en exploitation, cet été, sur un terrain de 30 000 m² situé au cœur de la zone d'activités La Renaissance à Somain.

« 50 % de notre chiffre d'affaires est fait avec des entités du groupe et 50 % avec l'extérieur (artisans, collectivités, etc.) », précise Mathieu Argeles avec son accent du Sud-Ouest. Ce cadre de NGE évoque la plateforme Revama de Mérignac ouverte en 2016. Ce n'est pas la seule sur le territoire. Fin 2025, elles devraient être au nombre de dix-neuf. La plateforme somainoise est la première dans les Hauts-de-France. Et peut-être pas la dernière. « Si on a d'autres opportunités, on se lancera », avoue Olivier Lamerant.

Trois ou quatre salariés travailleront sur le site

Pourquoi Somain, pourquoi La Renaissance ? « C'est une zone industrielle bien située. Près de Douai, près de Valenciennes. On ne gêne pas les riverains et il y a déjà des entreprises ICPE (des installations classées pour la protection de l'environnement, industrielles ou agricoles, susceptibles de créer des risques ou des pollutions ou nuisances) avec Galloo, Veolia, Corfu. » Revama espère obtenir l'arrêté ICPE au mois de juillet. Pour être dans les clous. Même si le site peut recevoir et traiter des déchets sous le régime déclaratif.

Pas de noria de camions. Pas plus d'une quinzaine par jour. Avant de déverser leur chargement, ils passeront sur un pont-bascule. Seconde étape : le traitement des déchets inertes et des excédents de chantier (béton, ballast, enrobés, terres excavées et déblais) transportés. Autant d'opérations réalisées par trois ou quatre salariés. Un effectif susceptible de monter à sept personnes en cas de campagne de concassage. Objectif : valoriser 80 % des déchets en leur donnant une seconde vie. À Somain, par exemple, la plateforme Verama traitera les fonds de toupies à béton d'une unité de production installée tout près.

« *Nous participons à la réduction du CO2 en limitant les émissions dues aux transports de matériaux* », lance Christophe Marcilly, directeur filiale Revama. Un bon exemple d'économie circulaire.